

**COMPTE-RENDU**

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Pierre Jégu ; Yves Martin; Eugène Maloeuvre ; Olivier Monharoul ; Patrick Henry ; Françoise Lacheron ; Joël Feidel ; Malik Oumohand ; Bénédicte Vallois ; Noël Lebreton ; Joseph Bodin ; Jean-Luc Perdriel ; Marie-Jo Bouvry; Damien Gasnier ; Jean-Luc Peaudeau ; Xavier Boudet ; Michel Jolys ; Jean Poirier

Excusés : Marie-Paule Desprès ; Yann Le Gall ; Marie-Noëlle Blanchard ; Patrick Savouré  
Marie-Noëlle Blanchard a donné procuration à M-J Bouvry

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc Peaudeau

\_\_\_\_\_  
Approbation du compte-rendu de la séance précédente.  
\_\_\_\_\_

**1. Contrat d'objectifs : demande de subvention**

Au cours de la précédente séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> septembre, l'assemblée délibérante a validé l'attribution du marché relatif au contrat d'objectifs au bureau d'études « Atelier du Marais » pour un montant de 20 026 € HT. Le Conseil général subventionnant ce type d'étude à hauteur de 50% H.T, dans la limite de 8 000 €, l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité la sollicitation de la subvention auprès du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

**2. Décision modificative / Charges de personnel – réajustement budgétaire**

Différents événements relatifs au personnel sont venus impacter le budget relatif aux charges de personnel à savoir :

- ⇒ Différents arrêts maladies survenus au cours de cette année, l'assurance Vigreux a donc effectué des remboursements sur salaires (crédits alloués : 2 600 € / réalisé : 11 750 €).
- ⇒ Le remplacement du personnel titulaire (maternité au service bibliothèque et mise en disponibilité, service école)
- ⇒ L'embauche d'un apprenti aux espaces verts

Ces différents événements impliquent une décision modificative afin de réajuster les crédits nécessaires.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé,

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-après :

Recettes de Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
	<b>C/6413/400</b> – Personnel non titulaire + 7 500 €
	<b>C/6411/400</b> – Personnel titulaire - 7 500 €
<b>C/6419</b> Remboursement charges + 8 300 €	<b>C/6413/700</b> – Personnel non titulaire + 6 200 €
	<b>C/6417/210</b> – Rémun. des apprentis + 1 350 €
	<b>C/6457/210</b> – Cotisation apprentissage + 40 €
	<b>C/6454/400</b> – Cotisations ASSEDIC + 360 €
	<b>C6454/700</b> – Cotisations ASSEDIC + 350 €

### 3. Effacement des réseaux rue du Verger, Rue de la Motte, Impasse du capitaine

Le syndicat départemental d'électricité d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) a été sollicité afin de mener une étude sommaire sur l'effacement de réseaux de différents secteurs de l'agglomération:

- ⇒ Rue du Verger
- ⇒ Rue de la Motte
- ⇒ Impasse du capitaine

L'évaluation, portant uniquement sur le coût de l'effacement des réseaux électriques, est la suivante :

- ⇒ Rue du Verger : 68 100 €
- ⇒ Rue de la Motte : 49 860 €
- ⇒ Impasse du capitaine : 13 020 €

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé :

- d'engager les travaux d'effacement de réseaux sur les secteurs de la rue du Verger, de la rue de la Motte et de l'impasse du capitaine.
- de valider l'étude sommaire telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- de solliciter le SDE 35 afin de réaliser l'étude détaillée des secteurs précédemment cités.

### 4. ZAC du Bocage : acquisition de la parcelle WB 24

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Bocage, la commune doit encore acquérir un certain nombre de parcelles en vue de pouvoir procéder aux opérations d'aménagement. Une négociation amiable a été engagée avec Mmes Le Gall (Cerisier) et Gastineau Simone pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section WB n°24 représentant une surface de 1ha 65a 60ca. Il est précisé qu'il s'agit d'une indivision CERISIER (50%) / GASTINEAU (50% répartis entre 14 personnes).

La parcelle, située au sud de l'agglomération et jouxtant les chemins ruraux n°184 et n°54, est bordée d'arbres. Ces derniers seront indemnisés à hauteur de 3 000 €. Cette acquisition se fait sur la base de 4,30 €/m<sup>2</sup> soit 70 692 € au total, les frais de bornage et d'actes étant à la charge de la commune.

## 5. Modification des statuts de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées »

De nouvelles modifications des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » sont nécessaires afin de :

- Pouvoir construire et gérer un équipement aquatique d'intérêt communautaire à Janzé ;
- Mettre en place un dispositif de soutien à la réhabilitation thermique du parc privé Hors OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ;
- Déclarer d'intérêt communautaire l'extension de la ZA « Le Ballon » à Piré-sur-Seiche.

Le conseil communautaire a approuvé ces modifications par délibération du 29 septembre 2009. Les communes membres ont alors trois mois pour se prononcer sur les modifications.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), a décidé d'approuver les modifications des statuts de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » telles qu'elles ont été présentées.

## 6. Rapport annuel du SPANC

Chaque année, le Maire est tenu de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif dont la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » a la charge.

Les principaux indicateurs techniques et financiers sont les suivants :

- ⇒ Le SPANC contrôle les **4 585** installations situées sur les 19 communes du territoire ;
- ⇒ Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Contrôle des installations neuves/réhabilitées	138 € TTC
⇒ Contrôle de conception	25 € TTC
⇒ Contrôle de réalisation des travaux	113 € TTC
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	68 € TTC
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme	24 € TTC
Visite supplémentaire	63 € TTC

- ⇒ Les recettes d'exploitation du service pour 2008 provenant des prestations de contrôle ont été de **78 260 € TTC**.
- ⇒ La subvention pour le contrôle des installations neuves de l'Agence de l'Eau vient en supplément pour un montant de **3 297,14 €**.
- ⇒ Les dépenses totales d'exploitation ont été de **93 683,18 €** pour 2008
- ⇒ Taux de conformité des installations : 1 956 installations ont été contrôlées en 2006, 2007 et 2008 et 660 dispositifs ont été jugés conformes. Le taux de conformité est de 33,7 %.

L'assemblée délibérante a pris acte de ces différents indicateurs.

## **7. Suppression du Passage à niveau n°10 au lieu-dit « La Boulière »**

Au cours de sa séance du 10 février, le Conseil municipal s'était vu présenter une comparaison des différentes variantes Est et Ouest et du chemin d'accès à l'étang de la Noë Jollys dans le cadre du projet de suppression du PN n°10. Les débats avaient permis au Conseil municipal de se prononcer en faveur de la déviation Est et de la variante 2 du chemin d'accès à l'étang, qui représentent les meilleurs compromis en termes de sécurité, d'impact environnementale et de coût.

Le Conseil général étant amené à lancer les phases d'études, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé d'approuver le projet de déviation Est de La Boulière et la variante 2 d'accès à l'étang de la Noë Jollys.

## **Questions diverses**

### **Aménagement foncier**

La validation du projet de déviation Est et de la variante 2 d'accès à l'étang de la Noë Jollys a été l'occasion de faire le point sur l'aménagement foncier actuellement en cours. Dans ce cadre, il s'agit de réfléchir aux rétablissements et/ou la création de chemins de randonnées possibles, notamment le long du Semnon. Un petit groupe de travail s'est mis en place afin de réfléchir à ces opportunités, la 1<sup>ère</sup> réunion étant prévue le 17 octobre en mairie.

### **Maison de santé**

Une note d'information a été transmise aux élus du conseil municipal afin de faire le point sur les différentes étapes intervenues depuis le début de l'année pour le projet de création d'une Maison de santé à Martigné-Ferchaud et présenter les étapes à venir. L'une des prochaines étapes consistera à retenir un programmiste qui sera chargé d'élaborer un programme technique détaillé du projet et d'apporter une assistance au Maître d'ouvrage dans le choix des concepteurs. Ce choix devrait intervenir d'ici février 2010.

### **Implantation de panneaux photovoltaïques**

M. le Maire a rencontré M. Legendre, du nom du groupe de construction/promotion de bâtiments, qui a souhaité lui faire part de ses projets en matière d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune. La collectivité l'a informé de quelques disponibilités foncières susceptibles d'accueillir ce type de projet. Une surface de 3 à 5 hectares serait ainsi nécessaire. Des contacts avec des entreprises locales ont également été pris par le groupe Legendre.

La séance est levée à 22h05.

## **Prochaines réunions**

- Mardi 17 novembre 2009 à 20h30 : Conseil Municipal
- Mercredi 16 décembre 2009 à 20h30 : Conseil Municipal

*Le 15 octobre 2009  
\*diffusion au Conseil Municipal*

Le Maire,  
Pierre JÉGU